

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

2017-04-04

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 4 avril 2017, à 20h00 à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de Monsieur Normand Corbeil, maire.

Sont présents : Monsieur Normand Corbeil, maire
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1
Monsieur David Roux, conseiller siège #2
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3
Monsieur Bernard Beauchemin conseiller siège #5
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Est absent : Monsieur Simon Giard, conseiller siège #4

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017
- 4- Correspondance
- 5- Finances
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe pour l'année 2016
- 6- Administration
 - 6.1 Formation de la Présidente et de la Secrétaire d'élection
 - 6.2 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2017-2018
 - 6.3 Championnat du monde junior d'haltérophilie à Tokyo en juin 2017 – Demande d'aide financière
 - 6.4 Proclamation de la semaine nationale des dons d'organes et de tissus
- 7- Sécurité publique incendie et civile
 - 7.1 Dépôt et adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques (5e année)
 - 7.2 Ministère de la Sécurité publique – Programme de formation des pompiers et officiers – Rôle et responsabilités des MRC - APPUI
- 8- Transport routier
 - 8.1 Appel d'offres pour réparation de la chaussée (rapiéçage de pavage) - Octroi
 - 8.2 Nomination de l'employé de déneigement au poste d'employé de voirie et abrogation de la résolution #62-03-2017
 - 8.3 Achat de blocs de ciment pour empêcher la circulation automobile dans le stationnement
- 9- Hygiène du milieu
 - 9.1 Vente d'eau à la borne-fontaine
- 10- Urbanisme
- 11- Loisirs et culture
 - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité des Loisirs du 6 mars 2017
 - 11.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité des Loisirs du 6 mars 2017
 - 11.3 Demande pour accompagnement au camp de jour pour enfant ayant des besoins particuliers
 - 11.4 Demande de remboursement des heures d'arrosage de la patinoire pour l'hiver 2016/2017
 - 11.5 Achat d'une table à langer pour le Carrefour des Sports
- 12- Règlements
 - 12.1 Adoption - Règlement #522-17 modifiant le règlement #456-10 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

- 13- Avis de motion
- 14- Affaires nouvelles
- 15- Période de questions
- 16- Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Normand Corbeil demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h03.

2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

85-04-2017

En conséquence, sur proposition de David Roux, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- 8.3 Achat de blocs de ciment pour empêcher la circulation automobile dans le stationnement
- 9.1 Vente d'eau à la borne-fontaine
- 11.5 Achat d'une table à langer pour le Carrefour des Sports

L'ordre du jour demeure ouvert à toute modification

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

86-04-2017

En conséquence, sur proposition de Réjean Cossette, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017.

Adoptée

4- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 7 mars 2017 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

87-04-2017

En conséquence, sur proposition de Patrick Darsigny, il est unanimement résolu que les comptes payés par chèques C1700033 @ C1700043, par accès « D » L1700022 @ L1700033, par Dépôt Direct P1700038 @ P1700052, par Visa V0010083 et les salaires D1700054 @ D1700064 pour un montant total de **64 602.52\$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

88-04-2017 En conséquence, sur proposition de Bernard Beauchemin, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **1 468.44\$**.

Adoptée

5.3 Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe pour l'année 2016

Considérant la vérification comptable terminée et le dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe pour l'année terminée le 31 décembre 2016 ;

Considérant qu'un avis public relativement au dépôt des états financiers a été émis dans les délais prescrits ;

89-04-2016 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'adopter le rapport financier tel que déposé.

Adoptée

6- ADMINISTRATION

6.1 Formation de la Présidente et de la Secrétaire d'élection

Considérant qu'il y aura élection générale municipale le 5 novembre prochain;

90-04-2017 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser Johanne Godin, directrice générale et présidente d'élection ainsi que Rosemarie Delage, directrice générale adjointe et secrétaire d'élection à suivre la formation "Organisation d'une élection municipale" donnée gratuitement par le DGE en vue de l'élection municipale du 5 novembre prochain et de leur rembourser tous les frais reliés à cette formation qui se tiendra à Drummondville les 10 et 11 mai pour madame Godin et les 31 mai et 1^{er} juin pour madame Delage.

Adoptée

6.2 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2017-2018

Considérant que la Semaine de la santé mentale, qui se **déroule du 1^{er} au 7 mai, est le** lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « *7 astuces pour se recharger* » ;

Considérant que les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois ;

Considérant que la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux ;

Considérant que la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- En invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <etrebiendanssatete.ca>;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

91-04-2017

Par conséquent, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de proclamer la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Simon et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques des « 7 astuces » pour se recharger.

Adoptée

6.3 Championnat du monde junior d'haltérophilie à Tokyo en juin 2017 – Demande d'aide financière

Considérant que Matt Darsigny, jeune athlète de Saint-Simon âgé de 15 ans s'adresse au conseil municipal, pour une demande de contribution financière ;

Considérant que suite à ses excellents résultats au Championnat canadien junior d'haltérophilie, il a été choisi pour représenter le Canada au Championnat du monde junior d'haltérophilie qui aura lieu à Tokyo (Japon), du 16 au 23 juin 2017 ;

Considérant qu'un montant d'environ 3 500.00\$ lui sera nécessaire pour participer au Championnat ;

92-04-2017

En conséquence, il est unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Simon accepte de soutenir financièrement Matt Darsigny pour un montant de 500.00\$ et de lui souhaiter beaucoup de succès lors de ce Championnat canadien junior d'haltérophilie.

Adoptée

6.4 Proclamation de la semaine nationale des dons d'organes et de tissus

Considérant l'engagement entre la MRC des Maskoutains, ses municipalités membres et la Sûreté du Québec concernant la promotion du don d'organes et des tissus par la distribution du dépliant *Merci de signer pour la vie* auprès de la population de la MRC des Maskoutains ;

Considérant l'édition de la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* qui se tiendra du 23 au 29 avril 2017 ;

93-04-2017

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de proclamer la semaine du 23 au 29 avril 2017 comme étant la *Semaine nationale des dons d'organes et de tissus* afin de sensibiliser la population de Saint-Simon à l'importance de ce don de vie.

Adoptée

7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7.1 Dépôt et adoption du rapport annuel du schéma de couverture de risques (5e année)

Considérant que les élus prennent connaissance du rapport annuel du schéma de couverture de risques touchant la cinquième année, préparé par Sylvain Laplante, directeur incendie au 31 décembre 2016 ;

94-04-2017

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel du schéma de couverture de risques en incendie touchant la cinquième année.

Adoptée

7.2 Ministère de la Sécurité publique – Programme de formation des pompiers et officiers – Rôle et responsabilités des MRC - APPUI

Considérant les dispositions de la Loi sur la sécurité incendie ;

Considérant que, en conséquence de ces dispositions, toutes les MRC du Québec se sont dotées d'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

Considérant l'importance accordée à la formation des pompiers et officiers ;

Considérant que, depuis quelques années, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a confié aux MRC la responsabilité d'administrer les programmes de formation s'adressant aux pompiers et officiers des services de sécurité incendie existants sur leur territoire ;

Considérant que ces programmes de formation concernent tant le volet 1, le volet 2 que le volet 3 ;

Considérant que les MRC assument en conséquence un rôle et des responsabilités qui relèveraient normalement du MSP ;

Considérant que ce mandat a été confié par le MSP sans qu'aucune entente préalable n'ait été convenue avec les MRC afin de fixer les conditions et les termes d'un tel mandat, incluant une juste compensation financière pour le travail requis de la part des MRC ;

Considérant la recommandation du comité Sécurité incendie et civile formulée lors de la réunion du 16 février 2017 ;

95-04-2017

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de demander au ministre de la Sécurité publique de prendre les mesures appropriées afin que le MSP convienne d'une entente avec la MRC afin d'établir les termes et conditions du mandat confié relativement à l'administration des programmes de formation pour les pompiers et officiers, incluant une juste compensation financière pour le travail requis de la part de la MRC.

Adoptée

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Appel d'offres pour réparation de la chaussée (rapiéçage de pavage) -Octroi

Considérant que des soumissions ont été demandées pour du rapiéçage de pavage et que l'ouverture desdites soumissions a eu lieu le 23 mars dernier en présence du directeur des travaux publics et de la directrice générale ;

Considérant les soumissions reçues de :

➤ Chapdelaine Asphalte inc.	72\$/t.m.	530\$/heure	220\$/baril
➤ Pavages Maska inc.	85\$/t.m.	595\$/heure	225\$/baril
➤ Eurovia Québec Construction inc.	75\$/t.m.	847\$/heure	220\$/baril ou 1\$/litre
➤ Sintra inc.	71\$/t.m.	772.98\$/heure	350\$/baril

96-04-2017

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'accepter la soumission de Chapdelaine Asphalte inc. pour le rapiéçage de pavage, celui-ci étant le plus bas soumissionnaire et conforme aux montants ci-haut énumérés, le tout plus les taxes applicables et ce, pour un montant présenté au budget adopté de l'année 2017.

Adoptée

8.2 Nomination de l'employé de déneigement au poste d'employé de voirie et abrogation de la résolution #62-03-2017

Attendu la vacance du poste d'employé de voirie en date du 8 mars 2017 ;

Attendu que l'employé de déneigement, monsieur Alain Gagnon a signifié son intérêt pour l'obtention du poste d'employé de voirie ;

97-04-2017

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu :

- De procéder à l'embauche de monsieur Alain Gagnon au poste d'employé de voirie en date du 10 avril 2017, le tout selon l'offre discutée lors d'une rencontre avec la directrice générale et le comité responsable des ressources humaines.
- de mandater le maire et la directrice générale à signer l'entente de travail avec Monsieur Gagnon pour et au nom de la municipalité.
- d'abroger la résolution #62-03-2017

Adoptée

8.3 Achat de blocs de ciment pour empêcher la circulation automobile dans le stationnement

Considérant que le stationnement du bureau municipal ainsi que le stationnement de l'Église sont utilisés par plusieurs comme une rue et que la circulation s'y produit souvent à une vitesse élevée pour un stationnement ;

Considérant les plaintes reçues à ce sujet ;

Considérant le nombre élevé d'enfants et d'adultes qui circulent dans le stationnement, autant aux heures de début et de fin des classes qu'à toute heure de la journée ;

Considérant la consultation effectuée auprès du conseil de la Fabrique à ce sujet ;

98-04-2017

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de procéder à l'achat de 10 blocs de ciment afin de délimiter les deux aires de stationnement et de diminuer la vitesse de circulation et ainsi assurer la sécurité des piétons.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

Le conseiller Alexandre Vermette déclare son intérêt dans le prochain dossier et par conséquent, se retire de la discussion et s'abstient de voter.

9.1 Vente d'eau à la borne-fontaine

99-04-2017

Il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de tarifier, peu importe la quantité :

- La somme de 12\$ par voyage d'eau aux résidents de la municipalité de Saint-Simon ;
- La somme de 50\$ par voyage d'eau pour les non-résidents, et ce, pour l'année 2017 et suivantes ;
- De plus, aucun équipement agricole ou autre, représentant un danger de contamination ne sera autorisé à transporter de l'eau ou d'avoir un contact avec la borne-fontaine ;

Adoptée

10- URBANISME

Aucun point

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Loisirs du 6 mars 2017

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du comité des Loisirs du 6 mars 2017.

11.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des Loisirs du 6 mars 2017

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité des Loisirs du 6 mars 2017.

11.3 Demande pour accompagnement au camp de jour pour enfant ayant des besoins particuliers

Considérant que les Loisirs St-Simon inc. ont reçu une (1) demande pour accompagnement au camp de jour pour enfants ayant des besoins particuliers et demandent à la municipalité de traiter ce dossier ;

Considérant que selon la recommandation du comité d'étude, un animateur supplémentaire serait requis pour combler le besoin d'animation pour cet enfant ayant des besoins particuliers ;

Considérant le désir des parents de faire participer leur enfant au camp de jour quatre (4) jours/semaine pendant cinq (5) semaines ;

Considérant la problématique pour le recrutement d'animateurs au camp de jour pour une courte période de cinq (5) semaines, à seulement quatre (4) jours par semaine ;

Considérant que l'une des options possibles est de référer à la ville de Saint-Hyacinthe ;

Considérant que le camp de jour de la ville de Saint-Hyacinthe débute à 9h00 et se termine à 15h30 ;

Considérant que 4 jours semaine à raison de 6.5 heures par jour représentent un total de 130 heures;

100-04-2017 En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu :

- D'offrir aux parents la possibilité d'inscrire leur enfant à la ville de Saint-Hyacinthe, cette dernière ayant les infrastructures ainsi que le personnel pour convenir aux besoins de l'enfant;
- De rembourser à la Ville de Saint-Hyacinthe les frais relatifs au camp de jour prévu lors de l'inscription de l'enfant ;
- De refacturer aux parents toutes sommes excédant les frais afférents au maximum de 130 heures.

Adoptée

11.4 Demande de remboursement des heures d'arrosage de la patinoire pour l'hiver 2016/2017

101-04-2017 Sur proposition de Réjean Cossette, il est unanimement résolu de rembourser au Loisirs St-Simon inc. la somme de 5 620\$ pour l'entretien et le déneigement de la patinoire, somme qui a été budgétée pour l'année 2017.

Adoptée

11.5 Achat d'une table à langer pour le Carrefour des Sports

Considérant le plan d'action de la Politique familiale municipale et des aînés de la Municipalité ;

Considérant la demande de jeunes familles d'avoir une table à langer dans les toilettes du Carrefour des Sports ;

Considérant que la municipalité se doit d'offrir ces services à ses citoyens ainsi qu'à ses visiteurs ;

102-04-2017

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une table à langer au coût de 194.99\$ plus taxes chez Costco.

Adoptée

12- RÈGLEMENTS

12.1 Adoption - Règlement #522-17 modifiant le règlement #456-10 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié à la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991 ;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994 ;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU le règlement numéro 119 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

ATTENDU qu'il y a lieu pour le conseil municipal de modifier une disposition du règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 7 mars 2017 ;

103-04-2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. LA DÉFINITION DE L'EXPRESSION « INSTALLATION SEPTIQUE » APPARAISSANT À L'ARTICLE 3 EST MODIFIÉE DE LA FAÇON SUIVANTE :

Par l'ajout d'un second alinéa se lisant comme suit :

Aux fins de l'application du présent règlement, un système de traitement autonome des eaux usées résidentielles bénéficiant d'une certification CAN/BNQ 3680-600 ne constitue pas une installation septique et n'est pas soumise à la vidange aux deux ou aux quatre ans qui y est prévue.

2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Simon, ce 4^e jour d'avril 2017

Adoptée

13- AVIS DE MOTION

Aucun point

14- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette session, à moins que la

majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses approuvées par les membres du conseil en cette séance régulière du 4 avril 2017.

Johanne Godin, Directrice générale

16- CLÔTURE DE LA SÉANCE

104-04-2017

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu de clôturer la séance à 20h22.

Signé à Saint-Simon ce ____^{ème} jour de mai 2017.

Normand Corbeil,
Maire

Johanne Godin,
Directrice générale

Je, Normand Corbeil, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 mai 2017 et signé par la directrice générale (ou sa représentante) et le maire ou la personne qui présidera cette séance.